

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance régulière du lundi, 7 juillet 2008, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **Règlement no 182-2008 de concordance relatif à la construction de résidences en zone agricole provinciale (article 59 – LPTAA) et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007)**
- **Règlement no 183-2008 relatif au tableau des superficies et des dimensions minimales des emplacements concernant les lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007**
- **Règlement no 184-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie et modifiant le règlement de construction no 162-2007**

Lors de la séance régulière du lundi, 4 août 2008, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no 181-2008 incluant certaines normes retrouvées dans le schéma de couverture de risque en service incendie, modifiant la localisation des cases de stationnement ainsi que les dimensions des bâtiments secondaires et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007)**

Suite à l'approbation par avis de conformité émis par la MRC de La Nouvelle-Beauce, ces règlements sont maintenant en vigueur.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois d'août deux mille huit (2008).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le vingt-sixième (26^e) jour du mois d'août 2008, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-sixième (26^e) jour du mois d'août deux mille huit (2008).

Louise Trachy,

Directrice générale et secrétaire-trésorière